

# **Championnat de Normandie Tourisme Randonneurs 2024**

## **Préambule**

La LMR de Normandie organise en 2024 un championnat Randonneurs de Normandie : catégorie Pilote et catégorie Passager.

Dans la suite,

le terme "club" signifie moto club affilié à la FFM et faisant partie de la Ligue de Normandie,

le terme "participant" désigne un pilote ou un passager d'un motorcycle titulaire d'une licence à l'année délivrée par un club normand,

le terme "distance" fait référence à la distance, calculée par le logiciel ViaMichelin, itinéraire le plus court, entre le point de départ et le lieu de la manifestation.

Le point de départ de référence pour toute l'année est le domicile du participant à la date du début du championnat.

Dans le cas où le logiciel cité ne serait plus accessible, la commission se réserve le droit d'employer un autre logiciel.

Seuls seront pris en compte les déplacements inscrits au calendrier 2024, effectués en moto et ce dans la limite d'une épreuve par semaine (du lundi au dimanche soir).

## **Principe :**

Le championnat randonneurs prend en compte les manifestations motocyclistes prévues au calendrier.

**Calendrier** : il comporte toutes les manifestations inscrites au calendrier randonneur national se déroulant dans les ligues de Normandie et les ligues limitrophes (Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80), Île de France(75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), Centre (18, 28, 36, 37, 41, 45), Pays de Loire (44, 49, 53, 72, 85) et Bretagne (22, 29, 35, 56)) ainsi que les manifestations de tourisme inscrites au calendrier de la Ligue.

**Points** : Sur chaque manifestation inscrite au calendrier le participant sera crédité d'un nombre de points correspondant à la distance pour joindre le lieu de la manifestation (1 point = 1 kilomètre).

Pour les participants habitant hors de la zone Ligue de Normandie et ligues limitrophes, seules les distances à l'intérieur de cette zone seront prises en compte.

Pour les clubs, les points seront calculés par totalisation des points pilotes, affectés d'un coefficient 2, et des points passagers.

**Contrôle** : Les participants devront se procurer, en début de saison, un carnet randonneur pour valider leurs pointages auprès du président de la commission de tourisme.

Il sera à retourner au plus tard une semaine avant la finale du Championnat de France de Tourisme au président de la commission.

Le participant devra renseigner son carnet de pointage (Nom, adresse, n° d'adhérent FFM) et le faire viser sur les lieux de manifestation.

Seul le cachet du club ou de l'organisation et / ou la liste des participants fournie par l'organisateur seront pris en compte pour valider la participation à la manifestation.

Toute tentative de fraude ou de falsification entraînera la disqualification du participant.

**Classement** : pour être classé, le participant devra avoir participé à au moins 2 manifestations inscrites au calendrier randonneurs normands.

En cas d'ex aequo pour la première place, le titre sera décerné au participant le moins récemment (ou jamais) titré dans les années précédentes puis au bénéfice de l'âge (le plus âgé).

## **Championnat Tourisme Club:**

Un classement Club sera établi sur la base du cumul des points des pilotes et passagers ayant participé au championnat.

**Récompenses de fin d'année:**

<b>Catégories</b>	<b>Champion</b>	<b>Vice-Champion</b>	<b>Troisième</b>
Pilotes	X	X	X
Passagers	X	X	X
Clubs	X	X	X

**Nota :**

Conditions nécessaires pour avoir un classement individuel :

Participer à, au moins, 2 manifestations,

Avoir à minima 5 participants dans la catégorie.

---